



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## commémorations

Question écrite n° 56882

### Texte de la question

En 1915, la France a créé la Croix de guerre pour récompenser les titulaires de citations individuelles pour faits de guerre. Sur une proposition du député Georges Bonnefous et de soixante-six de ses collègues, et au vu du rapport, à la chambre des députés, du colonel Driant, député qui devait tomber peu de temps après à la tête de ses hommes, le Parlement a adopté à l'unanimité la création de cette croix le 2 avril 1915 par une loi promulguée le 8 avril 1915. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants par quel événement il compte célébrer ce quatre-vingt-dixième anniversaire.

### Texte de la réponse

Lors de la réunion du Haut Conseil de la mémoire combattante, le 10 novembre dernier, le Président de la République a demandé qu'une action de mémoire soit engagée en 2005 en vue de valoriser les actions héroïques accomplies par toutes les générations du feu. Cet événement prendra la forme d'un ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe, le 3 juin 2005, à l'issue du Congrès national des médaillés de la Croix de guerre et de la Valeur militaire. Des élèves du lycée militaire et de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr participeront à cette cérémonie présidée par le ministre délégué aux anciens combattants. Cette action commémorative sera complétée par une journée d'études qui sera organisée le 15 novembre 2005 au musée de l'Armée. Cette journée, coordonnée par le service historique de la défense portera sur le thème « Marque du courage : Croix de guerre et Valeur militaire ». Enfin, une exposition sur le thème « Les villes décorées et la Croix de guerre » se tiendra au musée de l'Armée à partir du 15 novembre. Ces manifestations seront organisées en étroite concertation avec l'Association nationale des Croix de guerre et de la Valeur militaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56882

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1207

**Réponse publiée le :** 17 mai 2005, page 5031